

Société | Covid-19 : la Préfecture de Gironde desserre un peu la vis



Ralentissement ne veut pas dire relâchement. Voici le mot d'ordre de la Préfecture de Gironde ce vendredi dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19. Accompagnée des représentants de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Fabienne Buccio a annoncé les nouvelles mesures préfectorales pour le département et la métropole bordelaise, qui entreront en vigueur le 11 octobre.

« Nous sommes sur le bon chemin mais la discipline doit demeurer ». Après une nouvelle semaine de baisse des indicateurs virologiques au niveau départemental, Fabienne Buccio demande aux girondins de rester vigilants. Pour la troisième semaine consécutive, le taux d'incidence (nombre de personnes contaminées pour 100 000 habitants) baisse, passant de 140 la semaine du 24 septembre, à 102 la semaine du premier octobre et 96 au 9 octobre (données non consolidées). Cependant, « dans la métropole bordelaise le taux d'incidence est trois à quatre fois supérieur que dans le reste du département », ajoute la Préfète.

Réouverture des gymnases et salles polyvalentes

Fabienne Buccio a donc pris de nouvelles mesures, qui entreront en vigueur dimanche 11 octobre. Sur tout le département de la Gironde, la Préfecture autorise à nouveau les sorties scolaires, marchés non alimentaires, les brocantes et vide-greniers ainsi que l'utilisation des salles polyvalentes pour un usage périscolaire et associatif. Dans tout le département sauf la métropole bordelaise, les gymnases, stades et salles de sport peuvent rouvrir pour tous sans vestiaire collectif ; par ailleurs, les établissements sportifs de plein air pourront rouvrir leurs vestiaires « dans le respect d'un protocole sanitaire strict », précise Fabienne Buccio.

Dans la métropole bordelaise où le virus circule tout particulièrement, les gymnases et équipements sportifs pourront rouvrir de même que leurs vestiaires pour les mineurs, professionnels, étudiants en STAPS. Quant aux bars des 28 communes de la Métropole, ils doivent toujours rester fermés à partir de 22h. En réaction au maintien de cette mesure restrictive, Pierre Hurmic, le Maire de Bordeaux, a annoncé la prorogation de la gratuité des droits de terrasses jusqu'à la fin de l'année. Soit un effort pour la Ville de 300 000€ supplémentaires. Autre décision de l'édile bordelais, le maintien de l'extension des terrasses "pour compenser la perte d'exploitation et permettre la distanciation sociale".

Yoan Denéchau

Crédit Photo : RB

Publié sur aqui.fr le 09/10/2020

[Url de cet article](#)